



DEFEND DEFENDERS

East and Horn of Africa Human Rights Defenders Project

Conseil des droits de l'homme de l'ONU – 45^{ème} session ordinaire
Point 4 : Dialogue interactif avec la Commission d'enquête sur le Burundi
Intervention orale

Intervention lue par : Nicolas Agostini

Madame la Présidente, chers Commissaires,

Quatre ans après la création de la Commission d'enquête (CoI), investigations, surveillance de la situation, rapports et débats publics demeurent cruellement nécessaires. En amont de cette session, plus de 40 ONG ont appelé le Conseil à renouveler le mandat de la Commission car celle-ci fournit la meilleure occasion de susciter des progrès concrets en matière de droits humains dans le pays.

La [lettre](#) souligne les graves violations commises au Burundi depuis 2015 dans un contexte d'impunité quasi-complète. En dépit d'appels au nouveau Président, Évariste Ndayishimiye, à faire preuve d'ouverture à la réconciliation en libérant tous les défenseur-e-s des droits humains (DDH) détenu-e-s, Germain Rukuki, Nestor Nibitanga et les reporters d'Iwacu Egide Harerimana, Christine Kamikazi, Terence Mpozenzi et Agnès Ndirubusa, demeurent en détention.

Au Burundi, les violations se poursuivent. Hors du pays, les réfugiés burundais, notamment les femmes réfugiées, les DDH et femmes DDH exilées, en particulier celles qui ont été soumises à des violences sexuelles avant leur fuite, font face à des défis persistants. Ceux-ci incluent des pressions au retour dans leur pays dans des conditions qui ne sont pas sûres, dignes et, dans certains cas, volontaires. Elles doivent d'abord reconstruire leurs vies afin de préparer leur avenir, qu'elles prennent le chemin du retour ou qu'elles choisissent de s'intégrer dans leur pays d'accueil.

La lettre de la société civile trace également une voie pour le Burundi et son peuple. Alors que le pays se trouve dans une période de transition potentielle, il existe à la fois des signes d'espoir et d'inquiétude sérieuse. Des progrès tangibles doivent pouvoir être mesurés quant à des domaines prioritaires d'action, notamment la lutte contre la pauvreté, la lutte contre l'impunité, la réforme du système judiciaire, la réouverture de l'espace démocratique et civique, et la coopération avec les mécanismes onusiens et africains de protection des droits humains.

Nous exhortons les autorités burundaises à reprendre leur dialogue avec la communauté internationale et à démontrer des progrès mesurables en relation avec des indicateurs clefs des droits humains.

Je vous remercie.